

RAPPORT ANNUEL

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ANNÉE 2024

1. Mise en contexte

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle portant le numéro 586-2018.

2. Objectif

Le rapport a pour principale objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant la population sur l'application des mesures prévues au Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité.

3. Contrats octroyés

3.1 Sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité :

Contrat > 25 000\$	Appel d'offres public		Appel d'offres sur invitation		Gré à gré (avec mise en concurrence)		Gré à gré (sans mise en concurrence)	
	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur
Approvisionnement								
Services professionnels								
Services	1	210 000 \$						
Travaux de construction			1	59 653,53 \$				
Total	1	210 000 \$	1	59 653,53 \$				

3.2 Mode de passation

À l'exception des contrats octroyés en vertu d'une exception de l'article 938 du Code municipal du Québec, tous les contrats dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et 133 800 \$ ont été octroyés à la suite d'une mise en concurrence en conformité avec l'article 12.7 du Règlement sur la gestion contractuelle, et les contrats de plus 133 800 \$ ont tous fait l'objet d'un appel d'offres public. En date du 19 juin 2024, le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique est passé de 121 200 \$ à 133 800 \$.

3.3 Liste des contrats octroyés par la Municipalité

La liste détaillée des contrats de 25 000 \$ et plus conclus par la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 est présentée en annexe du présent rapport.

4. Plainte

Aucune plainte a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

5. Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Rapport déposé au Conseil municipal le 1 octobre 2025.

Mark McDuff, DMA
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE

Liste détaillée des contrats conclus par la Municipalité de Saint-David
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nature du contrat	Description	Fournisseur	Montant du contrat
Appel d'offres public			
Travaux de services	Travaux de déneigement	Ferme Paul-Dave Brouillard inc	210 000 \$
Travaux de construction			
Sous-total – Appel d'offres public			210 000 \$
Appel d'offres sur invitation			
Sous-total – Appel d'offres sur invitation			
Contrat de gré à gré (avec mise en concurrence)			
Travaux de construction	Travaux de rapiéçage dans divers rangs	Vallières Asphaltes Inc.	59 653,53 \$
Sous-total – Contrat de gré à gré (avec mise en concurrence)			59 653,53 \$
Contrat de gré à gré (sans mise en concurrence)			
Sous-total – Contrat de gré à gré (sans mise en concurrence)			
Total			269 653,53 \$